



Les assedic me reclament un trop percu

Par **katou**, le **25/02/2008** à **12:55**

bonjour , les assedic me reclament un trop percu concernant l'année 2002-2003 , je ne suis pas d'accord avec les dates ni le montant 530 €, je suis passé en commission paritaire et ils m'ont refusé la remise gracieuse de ma dette , je sors d'un congé parental et suis sans emploi et sans revenu puisque les assedic ne veulent pas me prendre en charge (je depends du service public ,la poste!), je ne sais plus comment faire ni vers qui me tourner .rnquels sont mes recours?rnpuis-je contesté cette décision?rnet comment ?rnje vous remercie de votre reponse.rnkatou.

Par **citoyenalpha**, le **25/02/2008** à **21:14**

il parait étrange qu'on vous réclame des sommes datant de 5 ans...rnLa forclusion est encourue.rnToutefois en pratique (au vue des délais d'instance et le risque qu'il vous qualifie de fraudeur et vous radie) je vous conseillerai de demander l'étalonnage de votre dette. De plus il est peu probable que les assédics se trompent qu'en au trop perçu que vous avez reçu depuis la simplification de la transmission des données entre les différents organismes.rnrnBonne continuation